

Est ce que le couple de croyants vivra ensemble après la mort ?

<"xml encoding="UTF-8?">

Question



Est ce que le couple de croyants vivra ensemble après la mort ? Si c'est possible, dans quelle condition est ce que cela se produit

Résumé de la réponse

En dehors des infailibles, personne n'a une idée complète de la façon dont se déroule la vie dans l'au-delà. Raison pour laquelle le lien de mariage entre l'homme et la femme ainsi que les engagements qui en découlent concernent la vie ici bas. Alors les femmes croyantes ne sont pas contraintes de vivre dans l'au-delà avec les hommes qu'elles avaient épousé sur terre. Si elles le désirent, elles peuvent vivre avec eux. Il en est de même pour les femmes qui y ici sur terre n'avaient pas de maris ou les femmes n'étaient pas des hommes pieux et sont les gens de l'enfer. En guise d'exemple, nous avons le cas d'Assia l'épouse du Pharaon. Donc dans le paradis, il y a tous les plaisirs et les jouissances parmi lesquels, les époux et les épouses pieux .du paradis

Réponse détaillée

Dans les versets et les hadiths, on note très peu de cas dans lesquels la manière de la manière de la vie dans l'au-delà est expliquée. En dehors de infaillibles, les détails de la vie dans l'au-delà dans après la mort n'est sont totalement clairs pour tout le monde. Mais une chose est sûre, le lien de mariage entre l'homme et la femme et les engagements y afférant concernent le monde d'ici bas. Les femmes qui avaient les époux ici bas ne sont pas tenues de vivre avec les mêmes époux dans l'au-delà parce que les liens de mariage qui les unissaient étaient pour la vie ici bas. Dans l'au-delà, chacun vis selon ses actes et chacun doit répondre de ses actes. Bien que dans les hadiths il soit écrit dans les hadiths que dans l'au-delà Dieu transformera les femmes croyantes d'ici bas en créatures telles belles qu'on appelle les « Houroul ein », et elles vivront avec leurs époux pieux dans le paradis.[1] Cela ne veut pas dire que les croyantes sont obligées de vivre dans l'au-delà avec les mêmes époux pieux qu'elles avaient ici bas. Mais si elles le veulent, elles peuvent vivre avec eux. Il est également écrit dans « Tafsir Majma ul Bayane » : « il est possible que les femmes du paradis que les croyants auront ne soient rien d'autres que les femmes croyantes d'ici bas qui seront transformées en « Houroul ein » et qui .[se vivront dans le paradis avec leurs époux »][2

Quant aux femmes qui n'ont pas été mariées ici bas, ou alors les femmes dont les maris étaient les gens de l'enfer telles que Assia l'épouse du pharaon, tout est arrangé pour elles dans le paradis et elles auront à leur disposition toute forme de belles choses parmi lesquelles les époux pieux du paradis. En effet, il est écrit dans le saint coran : « il existe au paradis ce que le cœur veut et ce que l'œil apprécie »[3] donc dans ce verset, les différentes formes de plaisirs parmi lesquels les époux pieux du paradis y sont compris. Dans un autre verset, il apparaît clairement au sujet des époux du paradis : « pour les gens du paradis, il y aura des épouses pures et saintes »[4] à partir de ces versets, il apparaît clairement que les femmes du paradis au même titre que les hommes jouiront de toutes les formes de plaisirs du paradis. Parmi ces .plaisirs, on a l'option de vivre avec les époux pieux dans le paradis

Dans certains versets coraniques, les « Houroul ein » sont présentées comme les épouses du paradis. En effet, il est écrit : « nous leur marieront aux « Houroul ein » »[5] ce versets englobe les femmes et les hommes du paradis. Car il n'existe aucune preuve pour qu'on dise que les

promesses divines s'adressent uniquement aux hommes surtout que le terme «Hour » et « Ein » ne renferment aucune précision d'ordre linguistique. Raison pour laquelle on affirme que le plaisir des « Houroul Ein » ne concerne pas seulement les hommes et que les femmes .également sont impliquées

Bien évidemment, cela ne signifie pas que personne ne se joindra à elle. De la même manière que les commentateurs ont dit, les versets coraniques présentent clairement ceci : «parmi les gens du paradis, les pères, les époux, les fils de ceux qui étaient pieux y entreront. » cela vise en réalité à parachever les bienfaits de Dieu sur eux. Afin qu'ils n'aient l'impression de manquer de rien y compris la séparation des personnes qu'ils aiment. Et comme dans cette demeure tout sera nouveau et complet, ils feront également connaissance avec des nouvelles figures et ils entreront avec de l'amour et l'affection beaucoup plus forte. Une affection qui multiplie la .valeur des bienfaits du paradis

Bien que dans le verset 23 de la Sourate Ra'ad on parle seulement des pères, des fils et des époux, en réalité tous les parents sont réunis ici. Car la présence des fils et des pères sans la présence des frères et des sœurs y compris la présence des autres membres de la famille est impossible. Et cela devient un peu évident lorsqu'on observe un peu bien la question. En effet, quiconque se retrouve au paradis verra son père le rejoindre. Et si le père pieux est au paradis, ses enfants pieux l'y retrouveront et il en est de même pour les frères pieux et ainsi de suite [pour les autres membres de la famille qui se trouveront là-bas.[6

.Dourou Mansour, Souyouti, vol 7, page 633 - [1]

.Majma ul Bayane fi Tafsir Al Qor'an, vol 1, page 163 - [2]

.Sourate Zourouf: 71 - [3]

.Sourate Baqarah: 35 - [4]

.Sourate Tour: 20 - [5]

.Tafsir Nemounah, vol 10, page 195 - [6]